

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2022

Complète la délibération n°2022-162 suite à une erreur matérielle

L'an deux mille vingt-deux et le 18 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	09
Nombre de suffrages exprimés :	11

Nombre de voix pour :	11
Nombre de voix contre :	
Nombre d'abstentions :	

**Présents :** Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Jean LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Marie-Jo CAYOL, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Marie-Paule ROGOU

**Excusés / Pouvoirs :** Jean-Marie PRAYER (pouvoir à Alexandra BUTEL), Amélie MARRIQ (pouvoir à Marie-Paule ROGOU), Cécile LAPEYRE

**Absents :** Fabien SERRES

**Secrétaire de séance :** Alain MANIVEL

### Objet : Ligne de TRÉSORERIE – Budget Eau Assainissement STEP

**Vu** l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** la délibération n°2022-123 du 18/08/2022, autorisant Mme le Maire à lancer une consultation pour la mise en œuvre d'une ligne de trésorerie spécifique au budget Eau Assainissement STEP,

**Considérant** les besoins de trésorerie spécifique au budget annexe Eau-Assainissement STEP

**Considérant** la consultation de La Caisse d'Épargne CEPAC, du Crédit Agricole et de La Banque Postale, pour une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €,

**Considérant** la réception d'une seule offre à savoir celle de la Caisse d'Épargne CEPAC ci-jointe en annexe,

**Considérant** la démission du maire en date du 08/11/2022

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide**, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » souscrite auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant maximum de 300 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :
- **Dit** que les caractéristiques de la proposition retenues sont :
  - Montant : 300 000.00€
  - Durée : 1 an maximum
  - Taux d'intérêt (base de calcul : exact/360) : Taux variable ESTER +1% l'an (taux EUROSTER au 04/11/2022 : 1.40%) Dans l'hypothèse où l'ESTER serait inférieur à zéro il sera alors réputé égal à zéro
  - Demande de remboursement : aucun montant minimum
  - Demande de tirage : aucun montant minimum

- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais d'ouverture de ligne : 0.10% prélevés en une seule fois
- Commission de non utilisation : 0.20%
- Commission de gestion : néant
- Commission de mouvement : néant

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

- **Autoriser** pour le Maire démissionnaire, la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer ladite proposition et à utiliser cette ligne de trésorerie pour le budget annexe Eau-Assainissement STEP

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire démissionnaire,  
La 1<sup>ère</sup> adjointe

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 13-12-2022  
Publié le : 13-12-2022  
Affiché le : 13-12-2022